

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOU, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Francis BLANC, Jean-Dominique BRENGARTH, Gilbert REBER, Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Alain BERGER, Jacques BOUQUENEUR, Arlette ECABERT, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Cédric PERRIN.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Francis BLANC, Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Arlette ECABERT à Jean-Dominique BRENGARTH, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Evelyne MANTEY à Gilbert REBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

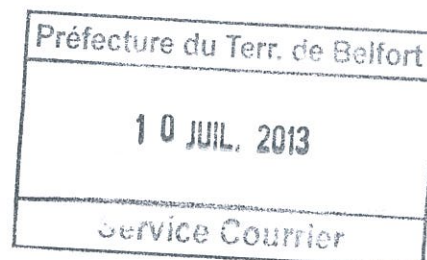
**Assistaient à la séance :** Madame et Monsieur Régine COLIN, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
13 juin 2013	13 juin 2013	En exercice	42
		Présents	36
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

**2013-04-00 – Approbation du procès verbal du 23 mai 2013.**  
*Rapporteur : Christian RAYOT*

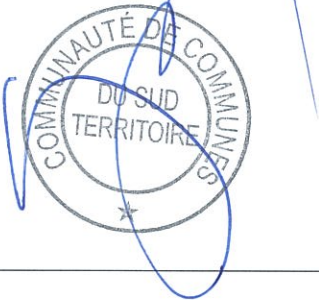
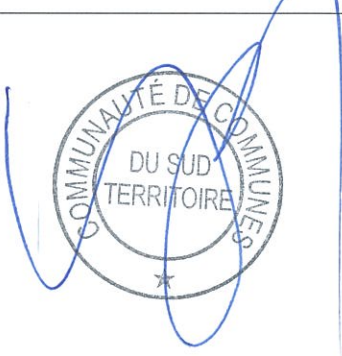


Le Président met à l'approbation du Conseil Communautaire le procès verbal de la réunion du 23 mai 2013, étant rappelé que celui-ci a été adressé par avance aux conseillers et le compte-rendu affiché conformément à la législation dans les mairies des communes membres de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver le procès verbal du Conseil Communautaire du 23 mai 2013.**

*Annexe : Procès verbal du Conseil communautaire du 23 mai 2013.*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 JUIL. 2013</b> <b>Et publication ou notification le 10 JUIL. 2013</b></p> <p>Le Président,</p> 	<p><b>Le Président,</b></p> 			
<table border="1"><tr><td>Préfecture du Terr. de Belfort</td></tr><tr><td>10 JUIL. 2013</td></tr><tr><td>Service Courrier</td></tr></table>		Préfecture du Terr. de Belfort	10 JUIL. 2013	Service Courrier
Préfecture du Terr. de Belfort				
10 JUIL. 2013				
Service Courrier				

**Procès Verbal de la réunion  
du Conseil Communautaire  
du 23 mai 2013.**

L'an deux mil treize, le 23 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Martine BENJAMAA, Patrice SCHWARTZENTRUBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Francis GERARD, Claude GIRARD, Evelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Maurice NICOUD, Françoise PELCAT, Bernard TENAILLON.

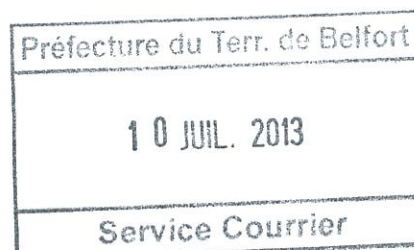
**Avait donné pouvoir** : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Evelyne MANTEY à Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN à Denis BANDELIER, Maurice NICOUD à Martine BENJAMAA, Françoise PELCAT à Daniel BOUR.

**Assistaient à la séance** : Messieurs Patrick BRUNET, Gilbert REBER, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
15 mai 2013	15 mai 2013	En exercice	42
		Présents	35
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.



### **2013-03-00 – Approbation du Procès-verbal du 11 avril 2013.**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver le procès verbal du Conseil Communautaire du 11 avril 2013.**

*Annexe : PV du Conseil Communautaire du 11 avril 2013.*

### **2013-03-01 – Budget Général – Vote du taux CFE 2013 – rectificatif.**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

Suite à la délibération de la Communauté de Communes du Sud Territoire du 11 avril dernier relative au vote du taux de CFE, les services de la DGFIP ont demandé à ce que la CCST modifie sa délibération.

En effet, l'intégration des 9 communes au 1er janvier 2013 a établi des coefficients de variation du taux moyen pondéré de TH et du taux moyen pondéré des 3 taxes ménagères inférieurs à 1 car ils ont été recalculés avec l'ensemble de toutes les communes (y compris les 9 nouvelles).

En conséquence, le taux maximal de droit commun de la CFE est très inférieur au taux voté en 2012. La CCST ne peut donc décider d'augmenter son taux de CFE à un taux de 27,01 % en 2013.

Cependant, il est possible d'opter pour le taux maximum dérogatoire de 26,01 de CFE cette année, soit un taux identique à celui de 2012.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de fixer le taux de CFE à 26.01%**
- **d'autoriser le Président à signer et de mettre en application tout document participant à cette décision.**

### **2013-03-02 – Zone d'Activité des Grands Sillons à Grandvillars – vente d'une parcelle.**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par Mme MAIROT Brigitte, dirigeante de l'entreprise SARL MAIROT BETON. Cette société installée à MATHAY dans le Doubs a pour principale activité la fabrication de béton prêt à l'emploi. Le projet de Mme MAIROT est d'acquérir sur la zone des Grands Sillons, une parcelle de 14 732 m<sup>2</sup> environ afin d'y installer une centrale à « béton prêt » destinée aux particuliers et professionnels.

L'entreprise souhaite se développer et investir environ 1,5 million d'euros dans ce projet. La nature des investissements est conséquente et se décompose comme telle :

- une centrale,
- 5 silos à ciment situés autour de la centrale,
- 1 petit bâtiment de commande,
- 1 bâtiment destiné aux locaux sociaux,

- 1 bassin de décantation des eaux (circuit fermé des eaux de lavage de la centrale afin d'éviter toute pollution).

La parcelle proposée à l'entreprise pour son implantation est située à droite en début de partie haute de la zone des Grands Sillons (voir plan ci-joint). Après négociation avec les dirigeants, le prix de cession est fixé à 9 € HT/m<sup>2</sup>.

Ce projet annonce des perspectives positives en terme de création d'emploi avec 5 emplois au démarrage de l'activité pour atteindre 8 emplois en pleine activité. Il permettra, par ailleurs, de soutenir le développement économique du Sud Territoire en diversifiant le tissu économique local grâce à l'implantation d'une nouvelle filière industrielle du béton.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de valider le prix de cession de la parcelle à 9 € (neuf euros) HT/m<sup>2</sup> au bénéficiaire la SARL MAIROT BETON pour l'installation de son projet de centrale à béton.**
- **d'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.**

*Annexes : - 2 Plans de zone avec localisation de la parcelle.  
- Avis du domaine sur la valeur vénale.*

### **2013-03-03 – Réouverture de la liaison ferrée Belfort-Delle-La Suisse Contribution de la CCST à hauteur de 545 000 €.**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

L'intérêt de la remise en service de la ligne transfrontalière Belfort-Delle-Suisse, a été démontré par tous les partenaires, notamment à travers un protocole de financement franco-suisse élaboré en juin 2012 et le soutien des fonds européens.

Les partenaires ont confirmé leur implication en accompagnant l'évolution du plan de financement porté de 64 millions d'euros (base indicative initiale) à 107 millions d'euros. Cette forte augmentation est due notamment aux évolutions réglementaires intervenues depuis 2006 (suppression des passages à niveau en particulier). En complément, les partenaires suisses ont également réalisé des travaux sur l'infrastructure dans leur territoire à hauteur de 40 millions d'euros.

Ce projet représente un enjeu capital pour le sud Territoire de Belfort.

En premier lieu, il positionnerait en terme de trafic notre territoire comme la 3ème porte régionale avec la Suisse avec Pontarlier – Vallorbe, et Morteau - la Chaux de Fond.

Il possède également une dimension structurante périurbaine et transfrontalière, et a été construit en lien avec le TGV Rhin-Rhône, avec la création d'une interconnexion en gare de Belfort - Montbéliard TGV.

Sa date de mise en service prévue à l'origine pour être concomitante avec celle de la mise en service du TGV Rhin-Rhône, a dû être repoussée à fin 2015.

Mais c'est également un enjeu capital pour la mobilité des habitants du Sud Territoire.

En direction de Belfort, Montbéliard, mais aussi la Suisse pour les travailleurs frontaliers.

Elle permettra aux habitants du Sud Territoire (scolaires, salariés, familles, personnes à mobilité réduite) de se rendre rapidement et simplement en gare TGV, en gare de Belfort voir même en gare de Montbéliard en quelques dizaines de minutes et en liaison directe.

Le service Bus (OPTYMO SMTC) assurerait sa totale complémentarité avec la possibilité de rabattement des voyageurs sur les haltes et gares implantées sur notre territoire (Delle, Joncherey, Grandvillars, voir également Morvillars).

Il permettrait également aux travailleurs frontaliers de se rendre en suisse quotidiennement depuis les haltes de Grandvillars, Joncherey et la gare de Delle sans avoir besoin de recourir à leurs automobiles.

Bon nombre d'entreprises helvétiques étant également reliées aux gares CFF par des services de transports.

Après la mise en place par l'Etat de la Commission « Mobilités 21 », devant se prononcer au printemps prochain sur les grands projets d'infrastructures inscrits dans le projet de Schéma National d'Infrastructures de Transports (SNIT), qui a eu pour effet de reporter l'étude de ce dossier prévue en juillet dernier, la réouverture de la ligne Belfort-Delle-Suisse a été validée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de RFF le 28 mars dernier.

Dans le cadre de cette confirmation, afin d'affirmer toute sa volonté de voir le projet se réaliser, mais aussi afin de disposer de la possibilité d'intervenir au titre des financeurs, Monsieur le Président de la CCST propose que notre communauté s'engage dans la contribution financière des collectivités françaises.

Dans le cadre du plan de financement élaboré en juin 2012, la participation de RFF évaluée à 4 millions d'euros par le gestionnaire de l'infrastructure avait été portée initialement à 7,3 millions d'euros moyennant la mise en œuvre d'une convention spécifique sur les passages à niveau. Au final, cette convention particulière ne pourra pas être signée, car applicable aux seules lignes actuellement en exploitation.

Ceci a induit un besoin de financement supplémentaire de 3,3 millions d'euros auquel s'ajoute 1 million d'euros qui restait à financer à la signature du protocole en juin dernier et les règles d'arrondi qui porte le montant à 4,36 millions d'euros.

Parallèlement, RFF accepterait de prendre à sa charge la réalisation de l'évitement supplémentaire à Grandvillars, évalué à 3 millions d'euros, dans le cadre des provisions pour risques (6 millions d'euros) qui ne sont pas répercutées sur le plan de financement. Pour mémoire, cet évitement supplémentaire permettrait d'offrir des correspondances optimales pour les trains en provenance de Suisse sur les TGV à destination ou provenant de Paris.

### **Plan de financement, mars 2013 en millions d'euros**

Etat	33.20
Région Franche-Comté	33.20
CG 90	5.00
CAB	2.00
Office Fédéral des transports CH	21.00
Canton du Jura	3.00
RFF	4.00
Interreg	1.24
Total financé mars 2013	102.64
<b>Coût de mise en service 2015</b>	<b>107.00</b>
<b>Hors provision pour risques (6 m€)</b>	
Reste à financer 2015	<b>4.36</b>

Le coût global du projet évalué à 107 millions d'euros est calculé en valeur 2015, soit à la date de mise en service initialement programmée.

Suite à une forte mobilisation des différentes collectivités françaises qui ont initié des discussions avec les partenaires suisses, un minimum de 50 % du besoin en financement serait assuré par l'Office fédéral des transports (OFT) et la République et Canton du Jura.

La différence, soit au maximum 2,18 millions d'euros, serait prise en charge à parts égales par le Département du Territoire de Belfort, la Communauté d'Agglomération de Belfort, la Région et la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) qui s'associe au plan de financement, soit un montant plafond de 545 000 € par collectivité.

### **Financement complémentaire, avril 2013**

Suisse (OFT et RC Jura)	2 180 000
Région Franche-Comté	545 000
CG90	545 000
CAB	545 000
<b>CCST</b>	<b>545 000</b>

*Monsieur le Président a précisé que le but de ces démonstrations était d'apporter des éclaircissements pour visualiser les intérêts, notamment économiques, internationaux qu'apporte la réalisation de ce projet.*

*Suite au questionnement de Monsieur Bernard LIAIS, Monsieur Pascal GUILLAUME précise que des haltes et parkings seront créées après consultations des maires, et que leur coût est compris dans le projet de financement présenté. De plus, le fret sera exceptionnel en cas, notamment, d'accident chimique côté suisse.*

*Monsieur Cédric PERRIN souhaite des précisions sur les études réalisées, le potentiel de fréquentation, ainsi que sur les tarifs. Monsieur David ASSEO, représentant de la République et du Canton du Jura, énonce que de nombreuses études ont été menées, notamment côté suisse, est qu'elles prévoient une moyenne raisonnable de 3700 voyages par jour. Monsieur Alain FOUSSERET, Vice-président de Région aux transports, et Monsieur Hervé HILAND, chef du service infrastructure de la direction des transports du Conseil Régional, précisent que les tarifs ne sont pas encore fixés mais qu'ils seront au kilomètre.*

*Monsieur Jean LOCATELLI demande si le succès suisse repose sur une politique tarifaire plus avantageuse en Suisse. Monsieur Alain FOUSSERET fait remarquer que le train est plus cher en Suisse qu'en France.*

*Monsieur le Président tient à remercier la Présidente du Conseil Régional, Madame Marie-Guite Dufay pour le travail qu'elle a accompli pour la réouverture de cette ligne, ainsi que la volonté conjointe des élus Français et Suisse. Il attire l'attention sur le fait que ce projet est historique et emblématique pour les équipements structurants du Sud Territoire. Et que grâce à ce projet, le Sud Territoire et Delle seront la 3<sup>ème</sup> porte vers la Suisse, Genève et Bâle.*

*Enfin il précise que cette décision de principe engage définitivement la CCST dans la convention de financement à hauteur de 545 000 €.*

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver les clés de financement proposées et de valider la participation de la CCST à hauteur de 545 000 € (cinq cent quarante cinq mille euros).
- d'autoriser le Président de la CCST à engager la Communauté de communes auprès des partenaires financeurs du projet à hauteur de 545 000 € (cinq cent quarante cinq mille euros) maximum soit 0,5 % du coût du projet.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H55.

La secrétaire de séance,



Josette BESSE.

